



# FOYERS EXTÉRIEURS

## Foire aux questions



### Existe-t-il un règlement municipal encadrant l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs au bois à Vaudreuil-Dorion ?

Oui, il s'agit du Règlement concernant la prévention des incendies (Règlement n° 1216), disponible sur le site Internet de la Ville au [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca). Vous pouvez le trouver rapidement en utilisant la bande de recherche en page d'accueil. Référez-vous spécifiquement aux articles 1, 3.6 et 3.8. Pour toute question, communiquez avec le Service de sécurité incendie au 450 455-3371, option 8.

### A-t-on le droit d'installer un foyer extérieur au bois ?

Oui, aucun permis n'est requis. Assurez-vous de respecter les conditions suivantes :

- Un seul foyer extérieur peut être utilisé en cour arrière d'un terrain où est construit un bâtiment résidentiel de type unifamilial détaché de tous les côtés.
- Le foyer extérieur doit être localisé à une distance minimale de cinq mètres d'un bâtiment principal et d'une bouteille de propane et de trois mètres d'un bâtiment accessoire et de toute ligne de propriété.
- En aucun cas un foyer extérieur au bois ne peut être installé ou utilisé sur une galerie, véranda, balcon ou toute autre construction combustible.

**Un foyer extérieur au gaz propane est une bonne alternative puisqu'il ne dégage pas de fumée.**



### Quelles sont les caractéristiques d'un foyer extérieur au bois conforme à la réglementation ?

- La base du foyer doit être installée sur une surface stable, incombustible comme du pavé, du gravier, du sable ou de la terre.
- Le foyer doit être composé d'un caisson de maçonnerie ou métallique.
- Une cheminée plus longue permettra de mieux diriger et diffuser la fumée pour ainsi éviter les nuisances.
- Le foyer doit être muni d'un pare-étincelle (grillage de 1 cm<sup>2</sup>) afin d'empêcher les tisons de s'échapper de toutes les façades de la cheminée.



Définition de foyer extérieur tirée du Règlement n° 1216 : Appareil accessoire en matériaux incombustibles étant minimalement constitué d'une enceinte à combustion, d'une cheminée munie d'un pare-étincelle n'excédant pas un diamètre de 1 centimètre. De fabrication artisanale ou industrielle et utilisée pour faire des feux de bois.





# FOYERS EXTÉRIEURS

## Foire aux questions



### Quels éléments doit-on s'assurer de respecter avant d'allumer un feu ?

- Un foyer extérieur au bois peut être utilisé uniquement entre 19 h 30 et 23 h après quoi le feu doit être éteint immédiatement.
- L'utilisateur doit garder en tout temps sur les lieux un moyen d'extinction permettant d'éteindre le feu (boyau d'arrosage ou extincteur).
- Il est interdit d'allumer ou de maintenir un feu lorsque la vitesse du vent excède 20 km/h. Consultez le site Web d'Environnement Canada ([meteo.gc.ca](http://meteo.gc.ca)). Si le vent n'est pas dans une direction favorable, n'allumez pas de feu.
- Le feu doit être sous la surveillance continue d'au moins un adulte.
- Assurez-vous qu'aucune interdiction d'utiliser un foyer extérieur n'est en vigueur.
- Il est interdit d'utiliser un foyer extérieur lors d'un épisode de smog décrété par Info-Smog d'Environnement Canada touchant la région de Vaudreuil-Soulanges.

### Est-ce qu'un feu, ou la fumée occasionnée par celui-ci, pourrait déranger le voisinage ?

Même si le foyer extérieur au bois est conforme à la réglementation municipale, il s'agit d'une nuisance si la fumée, des odeurs nauséabondes ou des étincelles sont susceptibles de gêner le confort du voisinage. Notez qu'il est interdit d'utiliser des liquides accélérants autres que les allume-feux spécialement vendus pour les grills. De même, il est interdit de brûler des déchets domestiques, des résidus verts (gazon, feuilles, compost), du bois de construction traité ou non, ou toute autre matière combustible qui n'est pas conçue et reconnue spécifiquement à des fins de produit de chauffage.

**En cas de non-respect des règles, vous pourriez avoir à éteindre votre feu sur le champ et vous voir remettre un constat d'infraction.**

### Comment se départir des cendres ?

- Laissez refroidir les cendres dans le foyer au moins trois jours.
- Si vous devez récupérer les cendres immédiatement, utilisez une pelle en métal et déposez les cendres dans un contenant métallique disposant d'un couvercle en métal.
- Avant de fermer le couvercle, humidifiez les cendres.
- Laissez le contenant de métal sur une surface incombustible à au moins 1 mètre d'un bâtiment ou de toute matière combustible.
- Après 7 jours, vous pouvez disposer des cendres aux ordures, dans un sac ou un contenant étanche ou au compost.

